

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 17/03/2014

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs JACOMET M. et FAY E.-P. qui a donné procuration à PESCE A..

Objet: acquisition de terrains

Monsieur DROGOUL-SPANU David étant familialement intéressé ne prend pas part au débat et au vote.

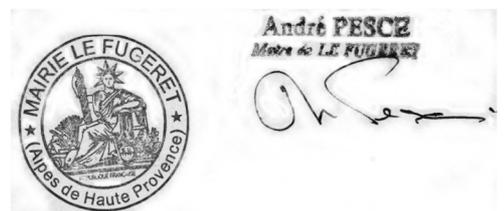
Monsieur le Maire indique à son Conseil qu'il a rencontré Monsieur DROGOUL Alain et que ce dernier est prêt à céder à la commune pour la somme de **4 000€** les parcelles suivantes :

- B 1466/les Laouves/0a25ca
- C214/Deloutre-la Vilette/52a90ca
- C215/Deloutre-la Vilette/78a90ca - **au total/1ha64a00ca**
- B606/les Laouves/6a50ca
- B849/la Blache/15a70ca

L'assemblée délibérante est tout à fait favorable à cette acquisition et à son prix, cette dernière se fera par acte administratif, les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014 ; D'autre part

- Monsieur OPERTO, 1^{er} adjoint, est nommé pour représenter la commune lors de la signature de l'acte,
- Monsieur le Maire est autorisé à recevoir les actes et à signer toutes les pièces s'y afférent,
- Le cabinet SEGC Foncier est chargé de la rédaction et de la publication de l'acte administratif nécessaire à la régularisation de cette opération pour un montant HT de 370€.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 28/04/2014
004-210400909-20140425-DE_2014_015-DE